

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 30 janvier. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« On assurait ce soir que M. le comte Pozzo di Borgo avait reçu de Pétersbourg la nouvelle de sa nomination au poste d'ambassadeur à Londres, vacant par la retraite du prince de Lieven. »

« On croyait que M. le comte Medem, aujourd'hui chargé d'affaires à Londres, était appelé à remplir provisoirement les mêmes fonctions à Paris. »

— Le *journal de l'Aisne*, du 7 janvier, annonce en ces termes une troisième évasion du condamné Picard :

« Le célèbre Picard s'est évadé de la maison de justice de Laon dans la nuit du samedi au dimanche 25 janvier. Depuis son retour de l'Abbaye, Picard était dans un cachot d'où il paraissait impossible de pouvoir s'évader ; mais toutes ses pensées étaient tendues vers un seul but : celui de mettre en défaut toute surveillance à son égard. Le samedi, à 11 heures du soir, son gardien, qui allait le visiter de deux heures en deux heures, y vint comme d'habitude, trouva Picard étendu sur son grabat ; mais à son retour, à une heure du matin, Picard était décampé. »

« Cette évasion atteste de nouveau combien est grande la persévérante ténacité de Picard. Avec un morceau de planche, seul outil qu'il eût à sa disposition, il est parvenu à percer, dans le plâcher de son cachot, un trou de 3 pieds de profondeur. Ce chemin le conduisit dans un cachot voisin. Là il perça le mur, et de cette ouverture donnant sur la cour de la prison, il s'accrocha aux barreaux de la fenêtre, élevés à sept pieds au-dessus du sol, puis il parvint également à une fenêtre supérieure, séparée de la première par la même distance. De là, s'accrochant par les mains à la gouttière du bâtiment, il se laissa glisser et s'échappa, non sans avoir laissé suspendu à la gouttière un trophée constatant son habileté. Ce trophée était tout simplement une chemise, à côté de laquelle était inscrit en grosses lettres : *Picard*. Puis, au-dessous de cette inscription, était écrit un adieu de Picard, avec l'avertissement qu'il partait pour trois mois. »

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 29 janvier. — M. de Renesse fait connaître l'analyse de plusieurs pétitions et entre autres celle des habitants de grand nombre de communes du Luxembourg qui adressent des observations en faveur du projet de loi proposé par M. de Puyt relatif à la construction de routes et demandent la reprise des travaux du canal de Meuse et Moselle.

M. de Puyt a déposé sur le bureau une pétition adressée à la chambre par les principales communes du grand duché de Luxembourg ; elles ont pour objet de réclamer l'exécution des routes et canaux projetés dans ces contrées, comme leur demande est importante, je proposerai d'en faire le renvoi à la commission des travaux publics et au ministre de l'intérieur en même temps.

Après une courte discussion cette proposition est adoptée.

Projet de loi concernant l'organisation de la cour des comptes.

M. Dumortier monte à la tribune et donne lecture, autorisée par les sections, d'une proposition qu'il a déposée relativement au personnel et aux attributions de la cour des comptes.

Cette proposition développée par son auteur est prise immédiatement en considération et renvoyée en sections.

Proposition sur l'industrie cotonnière.

M. Desmazières a la parole pour une proposition en faveur de l'industrie cotonnière.

Nous en ferons connaître le texte.

M. le président : Quel jour veut-on procéder à la prise en considération.

Plusieurs voix : Immédiatement.

M. Flusssu s'oppose à la prise en considération immédiate de la proposition. Je demande que la chambre fixe un jour pour examiner s'il y a lieu de prendre en considération le projet qui vous est soumis. L'orateur présente quelques considérations à l'appui de sa motion d'ordre, laquelle est appuyée par MM. Dumortier, Duvier et Rogier, et combattue par MM. H. Delfaillie, Desmet, de Roo, H. de Brouckere, Desmazières, de Robaulx, le ministre de l'intérieur et Ch. Vilain XIII qui pensent qu'on peut prononcer la prise en considération et renvoyer à la commission d'industrie. Enfin la chambre consultée décide que la discussion de la prise en considération n'aura lieu qu'après la discussion des budgets.

Suite de la discussion des articles du budget du ministère de l'intérieur.

M. H. Delfaillie donne lecture du rapport de la section centrale sur divers amendemens au budget de l'intérieur qui lui ont été renvoyés. La chambre en ordonne l'impression.

Chap. XII. *Sciences et arts, monument de la place des Martyrs, service de santé, etc.*

Art. 4^{er}. Académies, sciences et arts, 186,740 fr.

M. Genébién demande une augmentation de 1000 fr., afin de pouvoir ajouter 850 fr. au traitement de l'archiviste de la bibliothèque de Bourgogne, et d'allouer 150 fr. pour la reliure de quelques manuscrits.

M. Dumortier demande la réduction du chiffre à 176,710 fr., attendu qu'il ne veut pas donner d'argent pour les académies des beaux-arts de Liège et de Bruxelles. Celle de Tournay se soutient bien seule ; il n'est pas juste de donner à l'une ce qu'on ne donne pas à l'autre.

M. le ministre de l'intérieur : J'appuie la proposition de M. Genébién, et je le demanderai même que le chiffre de l'article soit augmenté de 5,000 fr. La régence de Bruxelles vient de mettre à ma disposition une nouvelle salle pour la bibliothèque de Bourgogne, mais il faut que nous fassions faire des armoires.

L'article porté à 191,740 fr. est adopté.

On a continué dans la séance du 30 janvier la discussion du budget de l'intérieur. On est parvenu au chapitre XIII, relatif aux archives du royaume.

LIEGE ; LE 31 JANVIER.

État comparatif du produit des impôts indirects des années 1833 et 1834.

Le *Moniteur* publie l'état comparatif des impôts indirects des années 1833 et 1834. Les recettes de 1833 se sont élevées à 53,425,973 05 et celle de 1834 à 53,746,173 43. Ce qui établit une augmentation de 320,199 48.

En voici le détail :

Douanes en 1833, 7,989,889 68 ; en 1834, 8,371,393 39. Augmentation 381,503 71.

Accises, non compris les eaux-de-vie indigènes, en 1833, 16,765,923 71 ; en 1834, 17,550,701 28. Augmentation 784,777 57.

Euregistrement et domaines, en 1833 22,952,672 41 ; en 1834, 23,750,377 07. Augmentation 797,704 66.

Postes en 1833, 1,961,502 75, en 1834, 2,087,193 79. Augmentation 125,691 04.

Les eaux-de-vie indigènes ont présenté seules une diminution de 1,769,477 50. Elles avaient produit en 1833, 3,755,985 40 et n'ont plus produit en 1834 que 1,986,507 90.

Les évaluations faites au budget de 1834 étaient de 7,600,000 fr. pour les douanes, de 16,080,000 pour les accises, non compris les eaux-de-vie indigènes, de 23,230,000 pour l'enregistrement et les domaines, de 1,500,000 pour les eaux-de-vie indigènes, et de 2,160,000 pour les postes. — Total 50,570,000 fr. — Ainsi les prévisions du budget ont été dépassées de 5,248,979 fr. 64 c. répartis comme suit :

Excédent sur les douanes, 771,393 fr. 39 c. ; sur les accises, non compris les eaux-de-vie indigènes, 1,470,701 28 ; sur l'enregistrement et les domaines, 520,377 07 ; sur les eaux-de-vie indigènes, 486,507 90. Les postes seules ont été au-dessous d'une somme de 72,806 fr. 21 c.

CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance du 30 janvier. — Avant de passer à l'ordre du jour, M. le président a communiqué à l'assemblée une dépêche ministérielle relative au *Forchu Fossé*. Il résulte de cette pièce, dont les conclusions vont faire l'objet des mûres délibérations du conseil, que le gouvernement consentirait à la dérivation de ce bras de l'Ourte et à y consacrer la somme de 80,000 frs. votée par les chambres, si la province ou la ville, ou ces deux administra-

tions de commun accord, se chargeaient des travaux et par suite du surcroît de la dépense ; et si en outre la ville prenait à sa charge indéfiniment l'entretien des nouvelles rives à donner à cette partie de la rivière.

Ainsi que nous l'avons dit, le conseil ne s'est point prononcé sur cette question.

Le conseil va se concerter avec les usiniers des trente-deux tours et l'administration provinciale pour soumettre une proposition définitive au gouvernement.

Trois affaires importantes de l'ordre du jour étaient celles-ci :

1^o Observations ministérielles au sujet du règlement pour la perception de la taxe municipale sur les eaux-de-vie, réclamation des distillateurs du chef de l'arrangement de comptes qui doit précéder la mise à exécution de ce règlement.

2^o Projet d'acquisition du pré de St. Denis à l'effet d'en former un champ de manœuvres pour la garnison.

3^o Plan et devis du quai de halage dit des Augustins.

L'article du règlement sur les eaux-de-vie a donné lieu à des discussions assez vives, non en ce qui concerne son premier point, mais à l'égard du second. Les observations ministérielles tendaient à faire reconnaître par le conseil la nécessité de n'arrêter que temporairement le règlement susdit, dont les bases (selon M. le ministre) pourraient nuire au produit de l'impôt de l'état sur cette matière. Le conseil s'est unanimement déclaré contre cette manière de voir. — Quant au second point, M. Billy s'est efforcé, contrairement aux conclusions du rapport de la commission, de convaincre le conseil qu'il fallait pour le règlement des comptes arriérés des distillateurs prendre nécessairement, si l'on voulait être juste, pour bases les termes du règlement voté par le conseil et soumis à la sanction du gouvernement. Le rapporteur, M. Glosset, a soutenu les conclusions de la commission, prétendant, non sans être fondé en droit, ce semble, que ce règlement ne pouvait nullement être appliqué puisqu'il n'était point approuvé et qu'il n'avait ainsi aucune force légale ; qu'il fallait donc indispensablement avoir recours à la loi de 1833 qui régit l'impôt national sur les distilleries, en appliquant pour le droit communal, les bases posées pour le droit de l'état. L'unanimité du conseil (moins M. Billy) a partagé cette opinion dont l'adoption semble devoir, au dire de ce dernier membre, être contraire aux intérêts des distillateurs qui exportent leurs produits à l'étranger.

M. le bourgmestre expose l'affaire relative au champ des manœuvres. Il démontre la nécessité d'avoir à Liège, ville où se trouve une assez forte garnison, un emplacement où les troupes tant cavalerie, qu'artillerie et infanterie, puissent s'exercer convenablement ; il fait pressentir qu'à défaut de cet emplacement, la ville ne peut guères espérer d'obtenir qu'un régiment de cavalerie soit envoyé dans la caserne des Écoliers, but auquel ses efforts tendent depuis long temps. Il ajoute qu'il a fait, de concert avec la commission nommée *ad hoc* et l'autorité militaire, une descente sur les lieux, au pré de St. Denis, pré dont la cession serait consentie par son propriétaire ; que cet emplacement a été jugé convenable, mais seulement un peu restreint, et que la dépense, en y comprenant celle à résulter de la construction d'un pont qui lierait ce pré à l'extrémité de la cour de la caserne des Écoliers, serait environ de cent à cent douze mille francs (100 à 112,000 frs.). — M. l'échevin Seroux a la parole ; il fait observer que ce projet n'est pas susceptible d'être réalisé cette

année, puisque le budget ne contient et ne peut contenir aucune allocation de ce chef, qu'il lui semble préférable de tâcher de terminer les grands travaux déjà commencés, pensée qu'il formule ainsi : « Ne faisons pas tout, messieurs; laissons aussi à faire aux autres. »

Ce vœu, auquel bien des gens sans doute applaudiront, et cela dans l'intérêt des améliorations de la cité, était celui du conseil, car il a déclaré n'arrêter rien, quant à présent, de ce projet, voulant seulement consulter le gouvernement 1° sur les convenances que présenterait le pré de St-Denis pour un champ de manœuvres, 2° afin de connaître dans quelle proportion lui, gouvernement, viendrait dans la dépense, pour le cas de la réalisation du projet.

Enfin, est venu le rapport pour la construction du quai de halage. En voici le résumé. (1) Ce quai s'étendrait du rivage de Cheravoie au rivage des Augustins sur Avroï. Il servirait en même temps de chemin de halage pour la navigation et de promenade publique. Il serait bordé d'une rangée d'arbres. D'après le plan dressé par M. l'architecte de la ville, le cours de la meuse recevrait, par suite des travaux qu'entraînerait l'établissement de ce quai, de notables améliorations par son rejet forcé vers la rive droite, 400,000 francs seraient nécessaires pour l'exécution de ce plan (2) somme dans laquelle la province interviendrait pour 40,000 florins des P. B. et de laquelle il faudrait déduire d'ailleurs le produit de beaucoup de parcelles de terrain que la ville pourrait sans doute aliéner sur la rive gauche à son profit.

Le conseil admet ces bases provisoirement, désirant, avant de prendre une résolution définitive, consulter M. l'ingénieur en chef de la province, et si besoin est même, le conseil des ingénieurs réunis, sur la possibilité d'exécution au moyen de la somme de 400,000 francs. Il voudrait aussi avoir la certitude que les terrains à aliéner sur la rive gauche de la Meuse lui seraient cédés par le gouvernement.

Nous ne terminerons point cet article sans faire remarquer l'embellissement et l'utilité incontestables que produirait la réalisation de ce projet, qui se lie aujourd'hui à la construction du nouveau pont de la Boverie.

Nous apprenons qu'à l'instant une réunion de capitalistes et négociants vient d'arrêter les statuts d'une société anonyme, qui aura pour but de continuer le service de la caisse d'épargne sur des bases solides et durables.

Cette société fera en outre des opérations d'utilité générale; nous croyons qu'avant peu de jours, elle sera définitivement constituée, et qu'alors nous serons à même d'en publier les statuts.

Nous apprenons aussi qu'il est question d'une association entre plusieurs capitalistes, qui se proposent d'avancer à la ville la somme nécessaire pour l'achèvement de la rue de la Cathédrale.

Le *Staats-Courant* publie le bulletin rassurant qui suit sur l'état du prince d'Orange.

Jeu 29, 8 heures du matin.

Hier S. A. R. a passé quelques heures hors du lit et paraît gagner en forces. BERNARD. EVERARD.
NB. Demain il ne sera pas publié de bulletin.

On lit ce qui suit dans la *Gazette d'Augustbourg*, sous la rubrique de Francfort, 24 janvier : « Plusieurs feuilles ont annoncé que les régiments prussiens, qui se trouvent sur le Rhin devant être mis sur le pied de paix; des informations précises à cet égard ne confirment point qu'on ait arrêté de pareilles mesures. Cette nouvelle prend sa source dans les ordres qu'on a donnés à un régiment de se rendre à Posen. »

(1) On doit concevoir que n'ayant point les pièces sous les yeux, nous ne pouvons entrer dans tous les détails de chaque affaire. Seulement, nous tâchons d'être aussi exacts que possible, prêts que nous sommes d'ailleurs à accueillir avec empressement les observations que pourraient provoquer tel ou tel de nos comptes rendus.

(2) Le génie civil évalue au contraire la dépense à plus de 700,000 fr.

On lit dans le *Morning-Herald* les lignes énigmatiques qui suivent :

« Ces jours derniers il a couru sur l'état de la dame la plus illustre du royaume des bruits, qui, s'ils sont vrais, ne peuvent manquer d'exciter la plus vive sensation. »

Nous croyons que le *Morning Herald* fait ici une discrète allusion à la grossesse de la reine d'Angleterre, nouvelle qui, si elle venait à se confirmer, serait réellement fort importante, le roi d'Angleterre, comme on sait, n'ayant jusqu'ici aucun enfant qui puisse devenir l'héritier de son sceptre. (J. du Commerce.)

Ainsi que nous l'avons dit hier, les événements de Madrid du 19 ont donné lieu à une discussion vive, dans la chambre des procuradores. M. Garcia Carrasco a demandé une explication au ministre de la guerre, le général Llander, sur les faits qui viennent d'avoir lieu dans la capitale, et sur la situation des affaires dans le nord de la Péninsule. Il a dit, entre autres choses, que Mina avait demandé des renforts au gouvernement, sans qu'ils lui aient été envoyés. Le ministre s'est justifié en traçant le tableau des embarras de tous genres, au milieu desquels l'administration est placée. Quant au reproche de vouloir provoquer l'intervention française, le ministre a répondu que, sans la désirer, il ne voulait pas enlever d'avance cette ressource au gouvernement espagnol.

M. Martinez de la Rosa, qui a pris ensuite la parole dans la discussion, s'est attaché d'abord à justifier le gouvernement en général. Mais quant à l'intervention, il a déclaré très-explicitement qu'il se montrerait toujours l'adversaire d'une pareille mesure.

On écrit de Francfort, 24 janvier : « L'arrivée des marchandises dans notre ville prend un accroissement considérable depuis quelques temps. »

— On lit dans l'*Eclair* de Namur :

« Nous apprenons que M. Daussoigne-Méhul, directeur du conservatoire royal de musique de Liège, vient de recevoir du roi des boutons en brillants, comme témoignage de la gratitude de S. M. pour la dédicace de la grande symphonie héroïque avec chœur, qui a été exécutée au concert des Augustins, en septembre dernier. Nous nous faisons un plaisir d'annoncer que ce chef d'œuvre sera exécuté au concert de carême que doit donner la Société d'Harmonie de notre ville, à la Salle de Spectacle; déjà la commission s'occupe de l'organisation des chœurs, et tout nous présage une brillante soirée musicale qui sera embellie par plusieurs artistes de Bruxelles. »

M. ZANI DE FERRANTI.

N'est-il pas remarquable que nos dandys se plaignent de la maigreur du son de la guitare, quand on songe qu'au dire des anciens la première lyre fut une écaille de tortue, qu'Hercule vida, perça et monta de cordes de boyaux, au son desquelles il accordait sa voix !

On peut juger, aujourd'hui qu'il nous faut accompagner de trombones, de cymbales et de grosse caisse, le plus maigre filet de voix, du pas immense qu'a fait l'art musical, des temps héroïques jusqu'à nous.

La lyre primitive était montée de trois cordes : bientôt l'addition d'une quatrième rendit le tetracorde complet, mais l'heptacorde apparut et fut la lyre la plus célèbre. On la touchait, ou en la pinçant avec les doigts, ou en la frappant avec le plectrum.

Les anciens monuments représentent des lyres montées depuis trois jusqu'à vingt cordes, et les Grecs, fidèles à leurs traditions, n'employaient ces instruments qu'à célébrer les dieux et les héros.

Il semble avéré que ceux qui apparurent en Occident avant le huitième siècle, la vielle, le rebec, instruments favoris des ménestrels ou ménestriers, non moins que le sistre, le théorbe, la mandore, la pandore, l'angélique, le luth et la mandoline, furent tous des imitations de la lyre grecque, et destinés comme elle à l'accompagnement de la voix.

Le luth était monté de vingt-quatre cordes sur

un corps arrondi en dessous, en forme de tortue pour s'expliquer la vogue dont il jouissait en France il suffirait de remarquer que la désignation de *thier* appartient encore à l'artiste qui fait des violons, des violoncelles, des contre-basses, etc., nom, qui signifie *facteur de luths*, est devenu par synecdoche à ces sortes d'artistes, parce qu'autrefois le luth était l'instrument dont ils fabriquaient le plus grand nombre.

Mais hélas, tout à son terme ! la guitare trôna le luth, et fut détrônée à son tour, par la harpe, et surtout par le violon, dont la forme donne à penser qu'il n'est autre chose qu'une perfectionnée, jouissant de l'immense avantage de moduler ses chants et de prolonger les sons.

La guitare de M. Zani de Ferranti n'est autre que l'instrument dont nos trisaïeux accompagnaient leurs chansons; et de là, l'opinion généralement admise que la guitare ne doit servir qu'à l'accompagnement d'une romance ou d'un nocturne. Cependant, des hommes d'un mérite incontestable ont placé de nos jours la guitare au rang des instruments de concert : et sans parler de M. Solon dont Paris a longtemps proclamé les succès, nos concitoyens peuvent se rappeler le talent si remarquable de M. Simon; mais l'habitude l'emporte.

D'autre part, on ne peut nier que si la guitare donne un volume suffisant de son dans ses accompagnements, c'est que sa force consiste dans les vibrations multipliées de ses cordes, placées à peu de distance ou simultanément. Parmi des basses sonores aux octaves aiguës, et le raccourcissement des cordes ne permettant plus les mêmes vibrations, ne vous laissera qu'un pizzicato maigre, sec et dépourvu de charme; tel est au moins l'avis général.

Toutefois, en offrant ici le résumé des recherches et des observations faites au sujet de la guitare par quelques musiciens érudits, je n'aspire qu'à faire comprendre l'espèce de difficulté qu'il y a vaincre M. Zani de Ferranti, en se livrant à la pratique d'un instrument de si peu de valeur que celui de ses devanciers.

Jaloux d'obtenir le suffrage éclairé des nombreux amateurs que renferme la ville de Liège, ce maître célèbre les invite par mon organe à se rendre à la soirée musicale qu'il a fait annoncer pour lundi prochain. Le public de notre intéressante cité ne lui fera pas défaut, et de nombreux applaudissements viendront appuyer le jugement de nos maîtres étrangers et nationaux qui placent M. Zani de Ferranti à l'apogée de la gloire du guitariste.

DAUSSOIGNE-MÉHUL.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 31 janvier.

Pain de seigle, 49 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 cent.
Pain dit de ménage, 43 centimes.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 1^{er} février, abonnement suspendu, la dernière représentation du *Chalot*, opéra en un acte de MM. Solon et Mélesville, musique de M. Adam, précédé des *Vieilles Cloîtres*, drame en trois actes de Movel. Le spectacle commencera par la *Chercheuse d'Esprit*, vaudeville en un acte.
Dans l'entr'acte, M. Collette, premier prix du conservatoire royal de Liège, exécutera sur la clarinette un concert de Berr et Tyrolienne des Alpes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ GRÉTRY.

Le GRAND CONCERT anniversaire de la naissance de Grétry, suivi d'une partie de danse, aura lieu le 14 février à la salle de Spectacle. MM. les titulaires qui désirent réserver leurs loges, sont priés d'en informer par lettre le secrétaire, inclus lundi 2 février, passé ce délai la commission disposera.

Le commissaire-secrétaire, ALX. DE RIBAUCCOURT.

DIMANCHE, 1^{er} février, BAL au PETIT SANS-SOUÏ sur Avroï, ainsi que le dimanche et lundi suivants, 8 et 9 février. — Chez le même, il y a PLUSIEURS CHAMBRES A LOUER.

Au n° 4096, SUR LA BATTE, on prend les COURONNES DE FRANCE ayant leur poids au taux de fr. 5 80 centimes des PIÈCES DE 5 FRANCS.

A LOUER UN JOLI QUARTIER indépendant, avec cour et jardin, à l'ancien couvent de Hocheporte. S'adresser au Dragon d'or, n° 676.

E. DEJAER-DEBOEUR, négociant, sous la Petite Tour, n° 65, au Chapeau d'Or, voulant se défaire de son commerce, prévient le public qu'il vendra au-dessous du prix de facture les marchandises ci-après détaillées; savoir: draps castorines, draps zéphirs, mérinos, napolitaines, bombazettes, flanelles, couvertures en laine et autres, moutonnes, jupes en laine, schals, fichus, cravattes, foulards, étoffes pour gilets, idem pour pantalons, toiles blanches et bleues, schirtings blancs et bleus, cotons imprimés et autres, madras, marcelines, siamoises, cotonnettes, coutils, perkals, mousselines, mouchoirs, piloux, linges de table, et quantité d'autres articles trop longs à détailler.

ON CHERCHE en LOCATION une MAISON, de préférence avec un petit jardin et dans le quartier du Sud. S'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est. 706

ADJUDICATION DÉFINITIVE et sans faculté de surenchère, de la MAISON cotée 274 et 275, sise à Liège, rue devant la Madelaine, propre à un rentier ou à un négociant, qui aura lieu le lundi 2 février 1835, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, rue Vinave d'He, n° 43, sur la mise à prix de 18,000 francs. 660

Le mardi 3 février 1835, à deux heures après-midi, il sera VENDU aux enchères et argent comptant à la maison n° 251, sise à Liège, sur les Fossés, quartier du Nord, les meubles, linges, batterie de cuisine et literies, dépendans de la succession de la dame Forest, ex-religieuse Bernardine, décédée en ladite maison.

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, dev. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

JEUDI 19 de ce mois, à 2 heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, aux conditions que l'on peut voir chez lui, UNE MAISON sise à Liège, rue devant les Carmes, n° 286. 727

A LOUER maintenant un QUARTIER au second de 2 à 6 chambres, rue de la Cathédrale, n° 2. Au même un CHEVAL de TRAIT à VENDRE. 730

VENTE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME, MEUBLES-MEUBLANS ET AUTRES.

Les 23, 24, 25 et 26 février 1835, chaque jour à midi précis, les enfans de feu M. Damien Joseph Maurice TOMBEUR feront exposer en VENTE aux enchères publiques, sous la direction du notaire GAILLARD, en leur ferme d'exploitation, sise à la Bosquée dépendance de Montenaeken, canton de St. Trond.

- 1° 30 bons chevaux de labour.
- 2° 50 bêtes à cornes.
- 3° 25 truies et quantité de porcs dits nourrains.
- 4° Un troupeau de plus de 300 bêtes à laine.
- 5° 4 chariots dont un à jantes de 14 centimètres et tous les attirails de labour.
- 6° Tous les ustensiles d'une brasserie.
- 7° Une grande quantité d'objets mobiliers, meubles meublans et ustensiles de ménage.

Les affiches donneront une désignation plus ample des objets à vendre. 627

JEUDI 5 FÉVRIER 1835, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. OPHOVEN, notaire à Herve, A LA VENTE de la propriété des enfans Frédéric PESSER, contenant CINQ ET DEMI BONNIERS, située à la Weheoulle commune de Battice.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION. Qui aura lieu le LUNDI, 2 FÉVRIER prochain, à deux heures de l'après-dînée, et par le ministère du notaire COURARD, au domicile de M. Lambert Mélotte, cabaretier à Herstal.

Cette vente consiste en une maison d'habitation, forge, étable et deux petits jardins potagers y annexés, mesurant ensemble huit perches environ, situés dans la chaussée Brunehaut, commune susdite. 724

A LOUER POUR LE 1^{er} MARS 1835.

MARDI 17 FÉVRIER 1835, à 9 heures du matin la commission des hospices de Liège, exposera en location, dans la salle de ses séances rue Féronstrée 51 perches de terre située à Wonck et tenue par D. Fouarge, 173 perches de terre et prairie en une pièce, située à Hennis et tenue par Ch. Horsens 87 perches de terre, située à Alt-Hoesselt et tenue par S. Menten et 11 perches de terre, située à Heure le Tixhe et tenue par H. Jadoulle et mercredi 18, 13 perches situées à Awans et tenues par A. Stevart, 32 perches à Xhendremael et tenues par G. Leunus, 43 perches à Crisnée tenues par L. Louwette 43 perches à Bergiez tenue par G. Oury. Et une MAISON avec beau JARDIN située au Pery tenue par Mme Genot épouse Delbovier. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des dits hospices. 722

Une JOLIE CAÛCHE MODERNE ayant peu roulé, fermée de blages, à VENDRE, rue Hors Château n° 89. 466

LIBRAIRIE MODERNE DE M. R. BEAUFAYS, RUE FERONSTRÉE, N° 742, A LIÈGE.

On trouve à cet établissement les livres nouveaux réimprimés en Belgique (jurisprudence, médecine, littérature, etc.); les journaux périodiques; les cartes, plans et atlas publiés par M. Vandermaelen, et la librairie française, principalement les parties scientifique, industrielle et juridique.

Par suite d'arrangements pris avec les principaux libraires de la Belgique et de la France, l'on se charge de procurer très promptement les articles dont le magasin ne serait pas pourvu. 6

IMMEUBLES A VENDRE A JUPILLE.

LE JEUDI, 26 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera, par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers de l'Est et Nord, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, à la VENTE aux enchères DES IMMEUBLES suivans, situés à JUPILLE, canton de l'Est de cette ville:

- 1° UNE MAISON avec cour, puits, et trois jardins de 4 1/2 verges, située en lieu dit Chalmay, joignant à Lassaux, à Hermesse, au chemin et à la papeterie Doguiez.
- 2° Une HOUBLONNIÈRE avec perches, contenant quatre verges grandes, située en Droixhe, joignant à Melotte, aux Rapt Herzé, au chemin et à Pierre Neuray.
- 3° Une grande MAISON et une petite avec cour, puits, grange, étable et jardin d'une verge gr., situés dans les Cours, tenant à Dumoulin, Dejardin et au chemin.
- 4° Une HOUBLONNIÈRE et ses perches, contenant deux verges et demie, joignant de trois côtés à Lambert Deflandre, et du 4^e au chemin, située en Droixhe.

S'adresser pour les conditions audit bureau ou en l'étude du notaire PAQUE. 726

VENTE D'IMMEUBLES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Mardi 24 février 1835, à 2 heures de relevée, le notaire DELEXHY VENDRA aux enchères, en son étude, rue St. Severin, n° 568, à Liège, les IMMEUBLES suivans provenant des successions de Bertrand Donnay et de Marie Fraigneux, son épouse.

- 1^{er} Lot. — Une maison, portant le n° 44, sise à la Boverie, avec jardin légumier et houblonnière, y annexés, contenant 61 perches 63 aunes. Cette maison est bâtie en pierres et briques et couverte en ardoises.
- 2^e Lot. — Une pièce de houblonnière contenant 10 perches 91 aunes, sise près de ladite maison.
- 3^e Lot. — Une autre pièce de houblonnière, contenant 10 perches, 90 aunes, sise à la ruelle des Forires, à la Boverie.
- 4^e Lot. — Une autre pièce de houblonnière contenant 30 perches 52 aunes, sise au même lieu que la précédente.
- 5^e Lot. — Un pré, situé sur l'île Lulai, en face de la Boverie, contenant 47 perches 44 aunes.
- 6^e Lot. — Une pièce de terre contenant 4 perches 36 aunes, sise dans les champs de Fetine.
- 7^e Lot. — Une pièce de terre contenant 6 perches 54 aunes, joignant à la précédente.
- 8^e Lot. — Une pièce de houblonnière contenant 6 perches 54 aunes, sise au même endroit.

Les houblonnières sont garnies de leurs perches. S'adresser pour prendre inspection du cahier des charges et des titres de propriété au notaire DELEXHY, et à ladite maison à la Boverie, pour la visiter tous les jours de 9 heures à midi. 724

VENTE D'IMMEUBLES SITUÉS AU CENTRE DU VILLAGE DE SERAING-SUR-MEUSE.

Le JEUDI 26 FÉVRIER 1835, à 2 heures précises, M. J. F. Hardy et la dame son épouse née Michla, feront vendre aux enchères publiques par le notaire GILON, en leur demeure à Seraing:

- 1° Trois maisons, dont deux avec étables, écurie, grange, cour, jardin, appendices et dépendances, propres à toute espèce de commerce et à des maisons de campagne; elles sont toutes trois situées près de l'église, du passage d'eau et de l'établissement de Seraing.
- 2° Un jardin de 6 perches 47 aunes, situé en lieu dit Ruelle Martin.
- 3° Deux pièces de terre et prairie contenant chacune environ 75 perches, tenant à la chaussée.
- 4° Et une rente de 6 florins Brabant Liège, constituée pour prix d'immeubles.

Le tout sera divisé en sept lots. S'adresser pour plus amples renseignements audit M^e GILON, notaire à Seraing. 720

La MAISON portant l'enseigne du Mouton Blanc, située à Liège rue Puits en Sock n° 1140, sera vendue incessamment aux enchères publiques. S'adresser au notaire BERTRAND. 723

ON DEMANDE UNE FILLE DE BOUTIQUE au fait du commerce de tabac et liquide. S'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est, 731



MAGASIN A PRIX FIXE, Tenu par COUPRY, établi à l'hôtel d'Angleterre, à Liège.

GRAND ASSORTIMENT de QUINCAILLERIE FINE, PARFUMERIE, TABLETTERIE, bijouterie fausse, mercerie et joaets d'enfants; fournitures de bureau, portefeuilles et notes; boucles de ceinture et objets de fantaisie pour parrures; bretelles et jarretières élastiques; en tous genres; nécessaires pour hommes et pour femmes; bel assortiment de gants de peau et de soie.

PRIX COURANT DE QUELQUES ARTICLES:
Papier lustré pour papillotes; mille feuilles pour fr. 1 50
mèches de quinquets 12 douzaines pour fr. 1 50, boîtes de veilleuses de 365 mèches pour 38 centimes; 12 douzaines crayons fins pour fr. 3 50; 1/2 kilogramme de cire à cacheter pour fr. 1 75; pains à cacheter fr. 1 80; savon de Windsor, 12 tablettes pour 1 fr.

Tous les articles ci après provenant d'achats d'occasion sont cotés au prix de fabrique; cabarets, flambeaux et autres articles en plaqué, couteaux de table et mouchettes; gants et bas de soie, eau de Cologne et autres articles de parfumerie; boîtes à jeu de Reversé et de Wisk. 542

Le public est informé que le MERCREDI 25 février 1835, commençant à 10 heures du matin, il sera par le ministère et en l'étude de M^e DE BEFVE, notaire, procédé au transfert par enchères et au plus offrant, des CAPITAUX, RENTÉS et CRÉANCES, tous biens constitués et inscrits, en indivis entre les héritiers LIXON et DEFRAISNE, par lot tel que le détail suit:

N ^o d'ordre.	INTÉRÊTS.		CAPITAUX.		NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES DÉBITEURS.
	Frs.	C.	Frs.	C.	
1	291	73	9724	60	M. M. Degrady, Mde. Marie Hélène V ^o Woot, de Tintot.
2	377	15	9238	37	Degrady, Mde. de la Neuville, ex Degrady de Groenendaal.
3	109	40	3646	72	De Waroux, les représentans de Mde. id. id.
4	72	93	2431	15	id. id.
5	36	47	1215	57	id. id.
6	94	16	3038	93	Degrady, M. de Groenendaal et Degrady, Mde. de la Neuville.
7	72	93	2431	15	Philippin, Mde. V ^o de Visé.
8	91	16	3038	93	Mélotte-Leroy, Louis, de Liège.
9	54	05	4704	70	id. id.
10	145	87	4862	29	Jacob, Pierre Joseph, de Liège.
11	15	11	302	20	Dodémont de Réquillé, Urbain, de Visé.
12	9	72	194	40	Etienne, Jean Gilles, de Grivegnée.
13	170	17	4862	29	Dael et Rosenholz, v ^o Simon d'Aubel.
14	109	40	2431	15	Erkens, V ^o Jean et enfans, d'Aubel.
15	24	34	486	23	Thissen, Pierre, de Noorbeck.
16	218	80	4862	30	Burdo Stas, A. G., de Liège.
16 bis	12	15	243	11	id. id.
17	48	63	972	46	Ernst, les enfans, d'Aubel.
18	160	44	4041	39	Gregoire, Evrard, de Hombourg.
19	87	52	1944	91	Langhoor, V ^o Jean, d'Aubel.
20	46	03	920	60	Gathy, les enfans, de Harmalle.
21	29	17	729	34	De Rome, V ^o née Pesser, d'Eng Visé, la ville de
22	72	93	4458	68	
23	lit. 368	52c	572	97	Boux, G. B., de Bleret.
24	18	96	379	70	Gustin Rion, Joseph, de Visé.
25	30	38	607	60	Thys, Guillaume, de Visé.
26	8	60	472		Morai, les représentans de G. Etienne.
27	186	98	3739	40	Grivegnée, la commune.

Sous les clauses portées au cahier des charges, déposé et à voir, ainsi que les titres, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 284, à Liège. 54

VENTE DU BEAU ET CONSIDÉRABLE MOBILIER, garnissant la ferme du Val-St.-Lambert.

LES MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 18, 19 et 20 FÉVRIER 1835, à 10 heures, M. DENEEFF, cessant l'exploitation de la FERME DU VAL ST. LAMBERT, en la commune de SERAING, y fera VENDRE aux enchères par le notaire GILON, le MOBILIER qui la garnit; savoir: 16 bons chevaux, 22 bêtes à cornes d'excellente espèce, 250 bêtes à laines mérinos fine, 9 truyes pleines, un verrat, 2 chariots, une grande charrée, 2 tombereaux, 5 charues, herses, rouleaux, traits, chaînes, serrats, attirails de labour, une machine à battre le grain, 2 diables volans, meubles meublans, batterie de cuisine, tonneaux, cuves, boiseries, ferrailles, plombs, 40,000 k. de pommes de terre etc., etc. A crédit.

Le 1^{er} jour, on vendra les chevaux, les vaches et les harnais.

Le 2^e les bêtes à laines et les cochons, le 3^e le reste,

